



Un jeune peut pratiquer plusieurs disciplines dans un même club ou dans un autre club.

**Il peut donc bénéficier d'une réduction de 15 € pour chaque adhésion (à une discipline différente).**

Invitez le jeune à télécharger un nouveau Chèque sport sur [www.bretagne.fr/jeunes](http://www.bretagne.fr/jeunes) pour la discipline qui vous concerne et à vous présenter ce chèque pour qu'il bénéficie à nouveau de 15 €.

Photos : Y. Peucat / www.puzzle-rennes.fr - Avril 2013 - Direction de la relation aux citoyens/Région Bretagne

### Un doute ? Une interrogation ?

En cas de difficultés ou interrogations, consultez la Foire aux questions, vous y trouverez très certainement la réponse dont vous avez besoin.

Région Bretagne / Service Sport  
[sport@region-bretagne.fr](mailto:sport@region-bretagne.fr)



*Merci d'avance pour votre collaboration !*

## Chèque>SPORT

## MODE D'EMPLOI CLUB

### CHEKENNOÛ SPORT - MOD IMPLIJ KLUB



Conseil régional de Bretagne  
283 avenue du Général Patton  
CS 21101 - 35 711 Rennes Cedex 7  
[www.bretagne.fr/jeunes](http://www.bretagne.fr/jeunes)



TERRITOIRE • ÉCONOMIE • FORMATION • ÉDUCATION • TRANSPORT • ENVIRONNEMENT • CULTURE & SPORT • TOURISME & PATRIMOINE • EUROPE

## ÉDITO

Depuis 2006, la Région Bretagne s'est engagée dans une politique active en faveur de l'accès au sport pour tous dans une région d'une grande vitalité sportive. De plus, le Conseil régional a adopté en 2011 une charte d'engagement pour les jeunes en Bretagne et ainsi fait de la jeunesse l'une des priorités d'action de notre mandat.

Cette charte réaffirme notre volonté d'encourager les jeunes à pratiquer une activité sportive via le dispositif Chèque sport qui offre une réduction de 15 € aux jeunes adhérents des clubs. Dans ce guide figurent toutes les informations nécessaires à la bonne utilisation du Chèque sport.

Je remercie les 2 600 clubs partenaires qui nous ont accompagnés depuis 2008 et ont ainsi permis à plus de 118 000 jeunes d'en bénéficier. Chaque année, 60 000 jeunes âgés de 16 à 19 ans sont éligibles au Chèque sport. J'invite l'ensemble des clubs à nous rejoindre pour participer à ce dispositif qui concourt au développement des pratiques sportives au service de l'éducation, de la santé et du bien-être des jeunes bretonnes et bretons.

## PENNAD-STUR

Abaoe 2006 e kas Rannvro Breizh ur politikerezh oberiant evit reiñ tro d'an holl d'ober sport en ur rannvro ma ra berzh forzh pegement. E 2011, a-hend-all, en doa degemeret ar C'huzul-rannvro ur garta engouestlañ evit ar re yaouank e Breizh, hag e-se e oa bet lakaet ar yaouankiz da unan eus pennoberoù hor respetad.

Gant ar garta-se e fell dimp adembann sklaer ez omp mennet da reiñ c'hoant d'ar re yaouank d'ober sport gant skoazell ar Chekenn sport a ginnig un digresk 15 € d'an dud yaouank emezelet ouzh ar c'hluboù. Er sturlevr-mañ emañ an holl ditouroù zo ezhomm evit implijout ar Chekenn sport evel zo dleet.

Amañ e fell din trugarekaat an 2 600 a gluboù o deus kevelet ganimp abaoe 2008 hag o deus roet tro da 118 000 a dud yaouank d'ober o mad eus ar Chekenn-se. Bep bloaz e vez roet pep a Chekenn sport da 60 000 a dud yaouank etre 16 ha 19 vloaz. Pediñ a ran an holl gluboù da zont da gemer perzh ganimp er stignad-se, evit diorren ar sportoù e servij deskadurezh, yec'hed ha kempouez-buhez ar Bretonezed hag ar Vretoned yaouank.

PIERRICK MASSIOT

Président du Conseil régional de Bretagne  
Prezidant Kuzul-rannvro Breizh

## VOUS ÊTES UN CLUB AFFILIÉ À UNE FÉDÉRATION

### Accordez une réduction de 15 € à tout-e adhérent-e né-e en 1996, 1997, 1998 et 1999

Sur présentation du mail de confirmation du téléchargement du Chèque sport de la Région Bretagne, vous appliquez pour chaque détenteur une réduction de 15 € sur le montant de son adhésion annuelle.

**Conservez bien l'ensemble de ces chèques (ou au moins leurs numéros), ils vous seront nécessaires pour vous faire rembourser par la Région Bretagne.**

## LE REMBOURSEMENT PAR LA RÉGION BRETAGNE

### 1 Créer ou modifier votre compte

**Important : vous pouvez créer ou modifier un compte du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 15 mai 2015.**

Pour cela, connectez-vous au site [www.bretagne.fr/jeunes](http://www.bretagne.fr/jeunes), vous y trouverez une bannière « Chèque sport » vous permettant d'accéder à la page consacrée au Chèque sport.

**Pour créer un nouveau compte**, cliquez sur l'icône « Créer un compte maintenant » puis renseignez l'ensemble des informations obligatoires ; vérifiez et enregistrez ces informations.

Un mail de validation vous sera alors automatiquement envoyé : ouvrez ce mail et cliquez sur le lien pour confirmer votre création de compte. **N'oubliez pas de conserver votre mot de passe et votre identifiant car ils vous seront demandés lors de vos prochaines connexions.**

**Si vous disposez déjà d'un compte « Chèque sport »**, saisissez simplement l'identifiant et le mot de passe utilisés l'année dernière. Nous vous invitons à vérifier les informations concernant votre club, à compléter ou à modifier vos informations (changement de président, d'adresse, de RIB...).

En cas d'oubli de votre mot de passe, cliquez sur l'icône correspondant. Un mail vous sera envoyé vous attribuant un nouveau mot de passe.

### 2 Inscrire la liste de vos jeunes bénéficiaires de la réduction de 15 €

**Important : pour permettre de réduire les délais d'avance de trésorerie de votre association**, le service Sport de la Région relève régulièrement la liste des clubs inscrits sur l'extranet Chèque sport (rythme en relation avec les commissions permanentes). Il n'y a aucune interruption de l'extranet et vous pouvez saisir vos chèques du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 15 mai 2015.

Pour cela, connectez-vous sur votre compte, via le site [www.bretagne.fr/jeunes](http://www.bretagne.fr/jeunes) à l'aide de votre identifiant et de votre mot de passe, rubrique « Démarche », « Se divertir », « Les services », « Chèque sport ».

**Saisissez l'ensemble des numéros de Chèques sport.** Pour chaque numéro de chèque saisi, vous verrez apparaître le nom et prénom du jeune concerné, sa date de naissance ainsi que la discipline pratiquée.

**Vérifiez** bien que chaque jeune est adhérent de votre club pour la saison sportive 2014/2015 et **enregistrez** votre liste. Un accusé de réception vous sera alors envoyé automatiquement par courrier électronique ; il vous confirmera la prise en compte des éléments saisis. Vous pouvez à tout moment **modifier ou compléter la liste en cours**. Pour cela, retournez sur votre compte, via [www.bretagne.fr/jeunes](http://www.bretagne.fr/jeunes), et sur la liste déjà créée. Vous recevrez un nouvel accusé de réception après chaque modification.

Suite au relevé des listes des clubs effectué par le service Sport, vous aurez la possibilité de créer une nouvelle liste de jeunes. À nouveau, vous recevrez un accusé de réception après chaque modification.

Durant toute la saison sportive 2014/2015, vous aurez la possibilité de consulter les anciennes listes saisies.

### 3 Percevoir le remboursement de la Région Bretagne

Le versement du montant correspondant à l'ensemble des Chèques sport enregistrés par le club sera effectué par **virement bancaire** (référence indiquée sur votre relevé de compte bancaire « RMH-08 »).

Le versement du montant intervient environ 15 jours après chaque commission permanente (dates des commissions permanentes sur [www.bretagne.fr](http://www.bretagne.fr), rubrique « La Région », « Décisions Sessions et CP »).

Une notification électronique envoyée sur votre adresse mail vous permettra de conserver un justificatif de ce paiement.

